

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1736-00-2017 ET 1737-00-2017

AVIS est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 11 décembre 2017, les règlements suivants :

- Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$
- Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ces règlements le 12 février 2018.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont disponibles à la direction des Services juridiques, au 777, rue Laurier à Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Donné à Beloeil, ce 21 février 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

